

Ma banque et moi

Votre banque est un partenaire quotidien, qui vous apporte quatre types de services : elle met à votre disposition un compte sur lequel vous pouvez **déposer de l'argent**, elle vous fournit des **moyens de paiement**, elle vous permet d'**épargner** avec des solutions adaptées et elle peut vous **accorder un prêt**.



Comment fonctionne mon compte bancaire ?

Sauf si votre banque vous autorise un découvert, votre compte bancaire doit avoir un solde créditeur : le total des dépôts doit être supérieur au total des dépenses.

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire dès lors que vous êtes majeur. La banque doit alors vous fournir une **convention de compte** présentant ses règles de fonctionnement.

Avec votre compte bancaire, vous pouvez **effectuer des dépôts** et **payer vos dépenses**.

Quels sont les moyens de paiement à ma disposition ?

Pour payer vos dépenses, **plusieurs moyens de paiement** peuvent être utilisés :

- Les espèces,
- Les chèques,
- La carte bancaire : de retrait uniquement, de paiement ou de crédit,
- Le virement (vous demandez le transfert d'une somme),
- Le prélèvement (vous autorisez un créancier à prélever une somme sur votre compte).

Les commerçants doivent afficher les moyens de paiement autorisés et ne peuvent pas refuser les espèces, sauf pour les gros montants.



Comment puis-je constituer une épargne ?

Il existe de **nombreux produits d'épargne** : livrets d'épargne, assurance-vie, comptes-titres...

Le choix d'un produit d'épargne dépend de plusieurs facteurs :

- L'**objectif pour lequel vous épargnez** : constituer une épargne de précaution, mettre de l'argent de côté avant un achat, préparer sa retraite, percevoir un revenu complémentaire.
- La **disponibilité** que vous souhaitez pour votre épargne,
- La **fréquence des versements** que vous pouvez effectuer,
- Le degré de **risque** que vous acceptez.

Il est également important de tenir compte de la **fiscalité**, qui peut rendre certains produits plus attractifs que d'autres.

**Vous pouvez transmettre à un enfant
majeur les avantages à prêt générés
par votre Livret d'épargne BFM Avenir**

Quand la banque peut-elle m'accorder un prêt ?

Votre banque peut vous accorder un crédit pour **financer un projet** (achat d'un logement, d'une voiture...) ou pour compenser une **insuffisance temporaire de trésorerie**. L'octroi d'un crédit n'est **jamais automatique** et fait toujours l'objet d'un contrat (ou doit être prévu dans la convention de compte).

Vous devez être vigilant lorsque vous souscrivez un crédit : les mensualités de remboursement ne doivent normalement pas dépasser le tiers de vos revenus.

Selon le type de prêt, le montant, la durée et le taux d'intérêt peuvent sensiblement varier. Vous devez identifier celui qui convient le mieux à votre situation. Quel que soit le crédit, vous aurez de toute façon des **mensualités de remboursement à acquitter**.

Besoin d'infos ?
À votre disposition